

W 5014001M

CPRET

Demande du 13/09/2014

N° allocataire :



Art. D 542-25 et R 831-23 du code de la Sécurité sociale

	THE D 342 23 of R 651 25 du code de la Securite Sociale
A compléter par l'organisme pu Pour les prêts autres que PAP, PC, PAS	
☐ Initial ☐ Modifié ☐ Réamé	nagement Loi Neiertz
-Identification de l'établissen	nent prêteur
Dénomination :	
-Identification de l'emprunte	ur
	Prénom :
Code postal Commune	:
-Identification du prêt conse	nti au titre de sa résidence principale
■ Date de signature du contrat de prêt : ∟ ∟	
■ Montant :€	
■ Date de la première échéance : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
■ Périodicité : ☐ mensuelle ☐ trimestriell	e 🗆 semestrielle 🗀 annuelle
■ Prêt à terme : ☐ échu ☐ à échoir	
\blacksquare Motif du prêt : \square construction ou acquisition	on \square agrandissement, aménagement \square amélioration
	lusif d'habitation non-exclusif d'habitation
■ Nature du prêt : ☐ principal ☐ complém	entaire de substitution
	S 7006a
Emplacement réservé à la Caf	

2 Certificat de prêt - allocation de logement

► Tableaux des charges du prêt (assurances comprises) **Périodes** Charges (en €) Périodes de paiement de charges de prêt du uuuuuuu au uuuuuuu au _____ du uuuuu au uuuuuu au _____ du uuuuuu au uuuuuuu du uuuuuu au uuuuuuu du uuuuuuu au ______ du uuuuuuu au _____ du uuuuuuu au ______ du — — — — — — au ______ **▶** Déclaration sur l'honneur ____ Le : ___ __ __ __ Fait à : __ Cachet et signature Demande de versement direct de l'aide à l'organisme prêteur Si l'emprunteur souhaite que les paiements de son aide au logement soient effectués directement au prêteur, il doit faire remplir la demande ci-dessous et la signer. L'allocataire demande que les paiements de son aide au logement soient effectués directement à la personne ou à l'organisme désigné(e) ci-dessous. (joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne) **Le prêteur** : nom ou raison sociale __ Référence du logement _ s'engage en contrepartie de son accord à signaler à la Caisse tout impayé dans les trois mois suivant son apparition ou la rupture du contrat de prêt et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra rembourser à la caisse l'allocation versée indûment. _ Le ___ __ __ __ _Le ___ __ __ __ Signature Signature et cachet (du prêteur) (de l'emprunteur)

Pour être valable, cet accord doit être signé à la fois par le prêteur, ou la personne mandatée, et l'allocataire. Sa durée est d'un an au minimum. Il sera reconduit tacitement tant qu'il n'aura pas été remis en cause par les deux signataires.